

## Pourquoi une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine ?

PETITE CITÉ COMTOISE DE CARACTÈRE, NOTRE COMMUNE POSSÈDE UN PATRIMOINE URBAIN, ARCHITECTURAL, PAYSAGER ET NATUREL DE GRANDE QUALITÉ. DE NOMBREUX TOURISTES VIENNENT TOUS LES ANS DÉCOUVRIR CE QUI LA SINGULARISE ET FAIT SON ATTRACTIVITÉ.

Ce patrimoine se décline sous plusieurs aspects : alignement du bâti et tracé des voies d'origine médiévales du cœur historique, Enclos de l'Abbaye, villas rue des frères Grenier, berges du Doubs et du Cusancin, implantations industrielles qui émaillèrent ces cours d'eaux, falaises, rochers, belvédères, massifs forestiers, faune et flore.

C'est toute l'histoire de notre cité qui s'exprime. Et cette histoire se poursuit car ce patrimoine fait partie intégrante de notre cadre de vie. Il est de notre responsabilité de le connaître, de le comprendre pour le préserver; le valoriser, le faire évoluer, le réapproprier pour d'autres usages, en tirer des leçons sur le plan architectural lorsque des immeubles sont réhabilités, lorsque la ville se reconstruit sur elle-même ou s'étend, ainsi que sur le plan écologique, environnemental lors d'interventions sur les espaces naturels et paysagers.

À ce jour, les outils de protection en usage (périmètre de 500m autour des Monuments Historiques, sites classés, zones naturelles d'intérêt écologique) ne permettent pas une vision d'ensemble de ce patrimoine, ni une gestion dynamique et cohérente.

Pour avoir cette vision globale et contribuer à la concrétisation des engagements du mandat



(voir encart ci-contre) le conseil, municipal décide dès août 2014 la mise à l'étude d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) ainsi que la création d'une commission locale chargée d'accompagner l'élaboration du projet et de veiller à sa mise en application après adoption.

### Engagements du mandat municipal

- la redynamisation du centre-ville
- le renforcement de l'attractivité touristique (valorisation du patrimoine et intensification du tourisme nature)
- l'amélioration du cadre de vie et la préservation de l'environnement

Après désignation du bureau d'étude et en concertation avec les services de l'Etat en charge du patrimoine et de l'environnement, la commission s'est réunie 6 fois depuis janvier 2015 pour prendre connaissance et amender les diagnostics, arrêter un périmètre provisoire et définir les axes prioritaires suivants :

- valoriser et protéger l'ensemble du patrimoine historique, urbain, architectural, paysager, naturel ;
- définir un périmètre plus fin de protection accompagné d'actions de valorisation et de préservation plus poussées ;
- remédier aux altérations constatées sur le patrimoine urbain et architectural ;
- identifier et valoriser les entrées du centre-ville ;
- prendre en compte les enjeux environnementaux et accompagner l'évolution des technologies ;
- disposer d'un outil fiable au travers d'un règlement de protection patrimoniale aux règles précises ;
- réaliser des documents pédagogiques afin de faciliter la concertation auprès des publics concernés.

Cette première phase d'étude, présentée à la Commission Régionale des Sites et du Patrimoine le 26 novembre



dernier a obtenu un avis favorable à l'unanimité. Dans le cadre de la concertation, dès janvier 2016 toutes les études de cette première phase ainsi qu'un registre pour recueillir les observations seront mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie. Une présentation publique est également prévue pour concerter autour de la préservation du riche patrimoine baomois.